

TRIBUNE

des services publics

FGTB CGSP

BELGIQUE - BELGIË

P.P. - P.B.

B386

CHEMINOTS

UN 1^{ER} MAI SOUS LE SIGNE
D'UN PLAN DE RELANCE



MAI 2010



ÉDITO

Il faut une plus-value sociale pour la Wallonie P. 3



ANALYSE

Pensions : un débat mal engagé P. 8



CHEMINOTS

L'état de veille P. 9

Turquie : syndicaliste emprisonnée

La Haute Cour pénale d'Ankara, en Turquie, a condamné la dirigeante syndicale Seher Tümer à plus de sept années de prison, la jugeant coupable d'appartenir à une organisation kurde illégale et de « faire de la propagande » en participant à des manifestations publiques. Seher Tümer est déjà incarcérée depuis près d'un an. Ses avocats soutiennent que ces accusations sont sans fondement. L'Internationale des Services Publics estime que Seher Tümer est prise pour cible à cause de ses activités au sein du mouvement syndical et de défense des femmes en Turquie. Une solidarité internationale sans relâche s'impose.

<http://www.labourstart.org>

ADIEU JEAN FERRAT



DANS NOS RÉGIONALES

Charleroi

Conférence d'information 26 mai 2010

« La vie dans les homes », avec la participation d'Infor Homes Wallonie. 10h. Orateurs : Marie Vilance, Christian Poulet. - Rens. : tél. 071 797 111
• Adresse : rue de Montigny, 42. Charleroi. Salle 1.

Luxembourg

Tous ensemble au 1^{er} mai 2010 à Arlon

Ce 1^{er} mai aura bien sûr une forte connotation syndicale et reste dans l'esprit de bonne collaboration avec le PS et la Mutualité socialiste.

12h-14h : barbecue. Réservation avant le 23 avril en téléphonant au 063 23 01 00. Prix : 12 € - enfant 6 €. 14h : discours - Ouverture par le Président de la FGTB : Serge Careme, Olivier Dulon (CGSP), Joël Thiry (FGTB), Philippe Courard et Sébastien Pirlot (PS) et le Dr Jacques Devillers (Mutualité).

14h30 : animations pour tous, bus de la mutualité.

• Adresse : rue des Martyrs, 80 - Arlon.

Namur

Festivités du 1^{er} mai 2010

10h30 : accueil - café.

11h : meeting présidé par le nouveau Secrétaire régional intersectoriel.

Orateurs : accueil par le nouveau Président de la FGTB Namur, Anne Demellenne (IW/FGTB), Michel Meyer (CGSP), Guy Fays (FGTB).

12h : apéritif musical (DJ Carl Libertiaux). 12h30 : barbecue géant (prix : 12 € - enfant 6 €). Réservation pour le 27 avril par versement au compte 636-3827404-08 (communication : animations 1^{er} mai 2010) ;

par tél. : 081 72 91 43 ;

par fax. : 081 72 91 31 ;

ou par mail : maryse.dussart@cgsps.be
14h-19h : ambiance musicale (Orchestre Pop-Rock Flashback et DJ).

Grande tombola.

Excursion à Comines-Warneton 9 juin 2010

La Commission régionale intersectorielle des pensionné(e)s et pré-pensionné(e)s de la CGSP de Namur organise une journée visite du Musée de la rubanerie et repas dansant au

Moulin Bardin à Comines-Warneton.

Réservation pour le 2 juin au plus tard à Maria Pasquarelli, rue Jean Bebronne, 14 à 5020 Suarlée.

Tél. : 0476 366 888 – 081 559 162.

Prix (trajets, visites et repas) : 39 €/pers. (affilié et conjoint) et 42 €/pers. (non affilié).

Compte n° 132-5234632-68 (communication : excursion 09.06.2010).

• Adresse : Rassemblement sur le parking de la CGSP « André Genot » rue de l'Armée Grouchy, 41 à Namur.

IRB BRUXELLES

1^{er} mai avec l'Orchestre national de Barbès, Marc Lelangue & the Heavy Muffulettas, La Sonora Cubana, Jour de fête.

• Adresse : Place Rouppe - Bruxelles
De 13h à 20h (gratuit).



Il faut une plus-value sociale pour la Wallonie

Enfin, le Gouvernement wallon a réussi à faire parler de lui de manière positive et surtout à moindre frais. Il y a de quoi se réjouir. En effet, les précédentes tentatives s'étaient toutes soldées par de cuisants échecs. Soit le gouvernement présentait des mesures (relativement) positives mais onéreuses, voire carrément impayables comme le Plan Marshall 2.vert. Soit il s'offrait de la publicité gratuite mais peu à l'avantage de l'équipe gouvernementale en place, comme en témoigne la récente « guéguerre » entre le PS et ECOLO.

On peut dès lors comprendre la satisfaction du ministre-président lorsque, le premier avril dernier, il annonçait le relookage complet de la Région wallonne qui devient « Wallonie ».

D'ores et déjà, la CGSP wallonne met en garde contre toute tentative de camoufler l'indigence du projet social par des mesurette certes sympathiques mais purement symboliques et donc loin, très loin, des préoccupations des travailleurs wallons, avec ou sans emploi.

La CGSP wallonne entend profiter de l'occasion pour rappeler que la Région wallonne, pardon la Wallonie, a la possibilité de mettre en œuvre une politique sociale volontariste et créatrice d'emplois de qualité.

Services publics et banque publique

Dans notre mémorandum en vue des élections régionales, nous appelions la Région wallonne à lancer un grand Plan de développement des services publics en faveur des Wallon(ne)s. Pour nous, ce qui est possible pour le secteur privé, au travers d'un Plan Marshall, doit être possible pour les services publics. Ne manque, apparemment, que la volonté politique...

En ce qui concerne l'enseignement, la CGSP wallonne plaide pour sa régionalisation avec renforcement de la solidarité avec Bruxelles. Nous revendiquons un réseau public, unique et pluraliste qui dépende d'un niveau de pouvoir doté de moyens suffisants pour financer les évolutions qui lui permettront de rencontrer les défis de la société actuelle. Mais aussi pour qu'il soit en phase avec les attentes d'un développement régional organisé par les pouvoirs publics, et pour rendre l'architecture institutionnelle plus cohérente.

Un autre outil efficace serait la création d'une banque publique régionale. Au moment critique de la crise, beaucoup de voix dans le monde politique se sont exprimées dans ce sens. Curieusement, aujourd'hui, c'est le silence total.

Politique économique différenciée

Mais ce n'est pas tout, il est grand temps que les politiques fédérales puissent aussi se décliner en fonction des réalités socio-économiques des entités fédérées. Une loi uniforme aura, forcément, des conséquences différentes dans une région à forte densité de petites et moyennes entreprises et avec un faible taux de chômage et dans une région en plein redressement économique.

Voilà pourquoi nous devons tirer profit du Premier mai, période où l'ensemble des mandataires socialistes se souviennent de notre existence, pour leur rappeler qu'il est de leur responsabilité de mettre tout en œuvre pour lutter contre la crise en travaillant au redressement social et économique de la Wallonie. Dans cette tâche, ils pourront compter sur la CGSP, même en dehors de la période du Premier mai, car plus que les discours et l'apparence, nous préférons les actes !



Francis Wégimont, Secrétaire général de l'IRW
Alain Lambert, Vice-président de la CGSP
Laurent Pirnay, Secrétaire général adjoint de l'IRW

Un 1^{er} mai sous le signe d'un plan de relance

Après l'appel à un « nouveau pacte social tripartite » version Laurette Onkelinx, la proposition de « plan anti-crise » de Joëlle Milquet et le « plan d'attaque pour la Belgique » d'Yves Leterme, la FGTB se lance dans l'arène et revendique un « plan de relance éco-solidaire ». Le mois dernier, l'édito de *Tribune* était consacré à la nécessité de redistribuer les richesses, voilà ci-dessous quelques contributions de la CGSP wallonne au débat sur ce « Plan de relance syndical ».

Le plan de relance éco-solidaire proposé par la FGTB serait coordonné et financé au niveau européen par une taxe sur les transactions financières comprise entre 0,025 % et 0,050 %. La FGTB fait également mention de la réduction du temps de travail, couplée à la semaine de 4 jours et plaide pour la nécessité de créer, à court terme, les conditions d'une croissance « éco-solidaire ». Objet d'une campagne de sensibilisation, ce plan de relance, utile et nécessaire, doit, pour la CGSP wallonne, être complété. Nous réclamons un plan de relance global, cohérent et fort.

Nécessité fait loi !

Face aux propositions de plans patronaux et gouvernementaux qui foisonnent, la CGSP wallonne soutient la démarche de la FGTB visant à contre-proposer un plan de relance qui défende les travailleurs. Mais la FGTB ne peut se contenter d'appeler « le patronat et les pouvoirs publics à mettre ensemble la main à la pâte » pour lancer un « plan de relance sup-

plémentaire ». Bien au contraire : en tant qu'organisation de contre-pouvoir, elle se doit d'élaborer un plan de relance cohérent et revendicatif et de l'imposer à l'agenda politique par la création d'un rapport de force favorable. Si le plan de relance de la FGTB rappelle fort judicieusement que les prévisions dramatiques de la Banque nationale ou du Bureau fédéral du Plan se font « à politique inchangée », il est de notre devoir de faire la preuve que l'on peut changer de politique sociale et économique !

Réglementer les secteurs bancaire et financier

Pour la CGSP wallonne, un véritable plan de relance doit, au préalable, dresser le constat des causes de la crise actuelle, pointer la responsabilité du secteur financier et revendiquer les moyens adéquats d'y remédier. En effet, il est démontré que les banques portent une lourde responsabilité en la matière, par leur action spéculative, leur gestion de la crise et le détour-

nement de l'argent public qu'elles ont utilisé pour se renflouer plutôt que pour soutenir l'activité. Ne pas dresser ces constats, c'est ne pas se donner les moyens de se prémunir de futures crises alors même que les spéculateurs attaquent les États (cas actuel de la Grèce). Des mesures de réglementation des secteurs bancaire et financier s'imposent et elles doivent impérativement figurer dans le plan de relance de la FGTB. Les résolutions de Congrès de l'IRW-CGSP de juin 2008 préfiguraient déjà la crise actuelle, en pointant la redistribution inégalitaire des richesses dans notre société. En d'autres termes, il faut oser dire que le système capitaliste a fait faillite, qu'il a montré ses limites et, à l'instar de la FGTB wallonne, oser affirmer que « le capitalisme nuit gravement à la santé ».

Développer les services publics

Pour la CGSP wallonne, la relance doit passer par une politique de développement des services publics. Il est



indispensable de doter les services publics existants des moyens nécessaires pour qu'ils puissent remplir au mieux leurs missions. La CGSP wallonne ne s'inscrit dans aucun plan de relance qui ne mettra pas clairement en avant le rôle des services publics tant dans la satisfaction de besoins collectifs que dans la création d'emplois, et qui ne garantira pas le financement nécessaire à leur développement. Il faut rappeler que, quand les moyens viennent à manquer, c'est toujours vers les services publics qu'on se tourne pour en réduire les dépenses. Voilà pourquoi un plan de relance ambitieux doit être doté de sources de financement ambitieuses et ne pas se contenter d'une taxe européenne sur les transactions financières qui devrait rapporter, selon les premières estimations, 135 milliards d'euros. Ce qui, à l'échelle européenne, est bien peu pour soutenir une relance sociale. Voilà pourquoi la fiscalité doit être un élément essentiel de notre réflexion.

Utiliser la fiscalité

C'est majoritairement l'impôt qui finance les services publics et cela doit rester ainsi ! Pour la CGSP wallonne, il est nécessaire que l'impôt soit juste, fortement progressif et qu'il tienne compte de tous les revenus (du travail, du capital, mobiliers et immobiliers). Des mesures politiques courageuses doivent rapidement être prises pour lutter contre la fraude fiscale ; lever le secret bancaire et supprimer les titres au porteur ; supprimer l'existence de paradis bancaires, fiscaux et judiciaires ; contrôler les flux financiers ; établir un cadastre des fortunes. Pour la CGSP wallonne, il faut continuer à demander la suppression des intérêts notionnels.

Pour éviter que la plus grosse partie de la fiscalité ne soit supportée par les travailleurs, la CGSP wallonne plaide pour que la FGTB se dote d'un « *programme fiscal global* » qui offre une alternative sociale aux « *contre-réformes fiscales* » de Didier Reyn-

ders qui profitent dans une très large mesure aux plus riches.

De plus, il faut rappeler l'importance des cotisations sociales et patronales dans la redistribution des richesses et continuer à revendiquer la défense et la promotion du salaire brut.

Réduction collective du temps de travail

Contre la focalisation sur les réductions individuelles du temps de travail et la seule perspective de la semaine de 4 jours, la CGSP wallonne réclame la réduction collective du temps de travail, sans perte de salaire et avec embauche compensatoire, sans flexibilité imposée. Elle rappelle, à l'instar de la FGTB wallonne, que cette revendication est une demande forte des militants wallons. Elle peut être organisée de différentes manières, la semaine de quatre jours est une des possibilités mais elle n'est pas la seule. Fidèle à ses résolutions de Congrès, la CGSP wallonne propose de fixer un objectif chiffré de 32 heures par semaine. Une telle réduction collective du temps de travail permettrait une création massive d'emplois, une meilleure conciliation de la vie privée et professionnelle et plus d'égalité professionnelle pour les femmes, les plus touchées par la réduction individuelle du temps de travail plus subie que choisie.

Ce qu'il manque...

La FGTB prévoit dans son plan de relance une meilleure mobilisation de l'épargne via une initiative publique mais rien n'est dit sur la manière d'y parvenir. La CGSP wallonne propose une solution par la création d'une banque publique pour collecter l'épargne, en ce compris l'épargne des particuliers. C'est, concrètement, un moyen complémentaire à la mise en place d'une réglementation des secteurs financier et bancaire. On s'étonnera également de ne pas voir le plan de relance revendiquer un

moratoire sur le contrôle de la « disponibilité » des chômeurs en préalable à toute révision de la législation. La CGSP wallonne rappelle, pour sa part, qu'elle demande, à l'instar de la FGTB wallonne, l'arrêt pur et simple du contrôle de la « disponibilité » des chômeurs. ■

Résolution 6 de l'IRW-CGSP :

Le Congrès utilise le terme de « socialisation » pour décrire ce moyen de redistribution car c'est par l'apport de chacun d'entre nous que nous sommes en mesure de donner des droits à tout le monde, mais aussi parce que ces cotisations sont immédiatement versées en allocations sociales diverses et ne permettent donc pas au système bancaire de s'en saisir et de prélever une ponction sur cette masse financière énorme. Aucune part de ces ressources n'est privatisable. (...) Le Congrès rappelle le caractère hautement symbolique essentiel de la sécurité sociale. En effet, imposer le paiement de cotisations sociales est une façon de faire reconnaître à tous que c'est de nous seuls, par notre travail, qu'est issue la richesse qui permet de financer la vie en société. C'est parce que nous sommes les producteurs de la société que nous avons droit à des rémunérations et non à des aumônes. En conséquence, avec l'affaiblissement du prélèvement des cotisations, c'est notre force politique commune qui s'effrite.

visitez notre site :
www.irw-cgsp.be

UE 2020, un plan de relance européen ?

De quoi parle-t-on !

2000 : l'Europe se dotait d'un programme décennal qui devait en faire « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable, accompagnée d'une croissance quantitative et qualitative de l'emploi dans le respect de l'environnement »... Dix ans plus tard, c'est l'heure du bilan : l'Europe a raté le coche.

Échec de la stratégie de Lisbonne 2000-2010

Côté social, le bilan n'est pas brillant :

- un taux d'emploi à 66 % au lieu des 70 % visés (pour 2008) ;
- 23 millions de chômeurs, soit un taux de chômage de près de 10 % (version statistiques européennes normalisées, c'est-à-dire largement sous-estimées) ;
- 2,7 millions de pertes d'emploi pour l'Eurozone en 2009 et 4 millions pour les 27 pays membres ;
- 17 % de la population (soit 85 millions) sous le seuil de pauvreté.

Côté économique, il n'y a pas de quoi pavoiser non plus. L'Europe n'est toujours pas en mesure de surclasser ses concurrents commerciaux, ni par les coûts, ni par la technologie. Elle s'est trouvée paralysée face à la crise financière puis économique et sociale. Mais l'échec ne se mesure pas seulement en termes d'objectifs manqués. L'Europe, en tant que marché intégré et entité politique sur le plan mondial, ne fonctionne pas.

La Commission européenne reconnaît qu'elle n'a pas bien intégré les politiques économique, sociale et environnementale, et avoue ainsi son

impuissance face aux marchés financiers : « *D'autres grandes priorités stratégiques telles que l'intégration des marchés financiers, ont brillé par leur absence* »...

L'Europe se rend compte que sa stratégie d'adaptation à la mondialisation reposait sur la passivité, c'est-à-dire qu'elle se condamnait à courir derrière et à la subir plutôt que de tenter de l'orienter, de développer son propre modèle.

Et cela n'a rien d'étonnant ! La foi dans les vertus du marché et de la « main invisible » de l'économie reposait sur l'idée qu'il fallait laisser faire l'économie et que le reste suivrait. Le rôle de l'Europe se résumait donc à mettre en place le cadre d'une plus grande libéralisation.

L'Europe va-t-elle virer sa cuti ? Pas si sûr. La leçon que tire la Commission de la crise, c'est qu'on n'a pas été assez loin dans l'intégration du marché. Mais il n'est pas encore question de placer le politique à la barre du bateau ivre.

Le marché, le marché, et encore le marché, il n'y a que cela dans le plan UE 2020.

Les grands projets...

Avec son nouveau plan stratégique « UE 2020 », approuvé par les 27 dirigeants européens fin mars, la Commission entend « remettre l'économie de l'UE sur les rails » et « tirer les leçons de la crise », mais elle ressort ses vieilles recettes. Le plan UE 2020 présente trois priorités qui se renforcent mutuellement :

- une croissance dite « intelligente », c'est-à-dire fondée sur la connaissance et l'innovation ;
- une croissance durable, à savoir une économie plus efficace dans l'utilisation des ressources, plus verte et plus compétitive ;

- une croissance inclusive, c'est-à-dire à fort taux d'emploi favorisant la cohésion sociale et territoriale.

Dans cette optique, les 27 se fixent quelques grands objectifs :

- porter à 75 % la population entre 20 et 64 ans qui est employée ;
- avoir 3 % du PIB de l'UE investis dans la R&D ;
- réalisation des objectifs environnementaux « 20/20/20 » (20 % de gaz à effet de serre en moins, 20 % de consommation d'énergie primaire en moins, 20 % d'énergies renouvelables en 2020, voire 30 % si les négociations Climat aboutissent).

Et c'est tout !

Les 27 n'ont pas, en effet, réussi à se mettre d'accord, en mars, sur certains objectifs « sociaux » qui n'étaient pourtant pas démesurés : ramener à moins de 10 % le taux d'abandon scolaire, avoir au moins 40 % des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur, réduire de 20 millions le nombre de personnes menacées par la pauvreté. Le sujet a été repoussé au Sommet de juin. Grandiose !

... sans les grands moyens ...

Cela ressemble assez aux objectifs de Lisbonne 2000-2010. La question essentielle étant de savoir comment on compte les atteindre. Car l'enfer est pavé de bonnes intentions.

Dès que l'on aborde le chapitre des moyens, on n'entend plus les violons. La Commission n'a qu'une obsession : la compétitivité du marché européen par rapport au reste du monde. Si l'Europe est en crise, c'est parce que son marché unique est encore trop fragmenté, pas assez « unique », pas assez libéralisé, pas assez ouvert.

On fait donc appel aux vieilles recettes libérales : faciliter la concu-

rence, libéraliser les services, faciliter les formalités pour les entreprises, faciliter le commerce, faciliter l'accès aux marchés des entreprises européennes en intervenant à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), faire tomber les barrières fiscales, ce qui ne veut pas dire harmoniser la fiscalité mais abattre les protections déguisées, etc.

Et, pour unifier un peu plus le marché, la Commission propose de passer à la vitesse supérieure en utilisant davantage les « règlements » (lois européennes d'application immédiate) plutôt que les « directives » dont la transposition est laissée à la charge des États.

Le dérapage des marchés financiers, dans ce schéma, n'est qu'une anomalie, un défaut de surveillance auquel il va falloir remédier. UE 2020 envisage un train de mesures pour réguler les marchés financiers, en ce compris la

recherche de « contributions appropriées du secteur financier ».

... mais avec les vieilles recettes

Dans cette logique, la Commission européenne conseille de supprimer dès que possible toutes les entorses au libéralisme commises pour amortir les effets de la crise :

- retrait des mesures de relance budgétaire ;
- retrait des aides au chômage temporaire ;
- fin des aides sectorielles (par exemple au secteur automobile) ;
- interruption des aides au secteur financier en commençant par la garantie des placements fournie par les États.

Retour aussi au Pacte de stabilité pur et dur, c'est-à-dire à la limitation des déficits budgétaires à 3 % et de la dette publique (à 60 % du PIB) des

États de la zone euro. La Commission prône l'assainissement budgétaire « intelligent », c'est-à-dire le retrait progressif des mesures anticrise et le glissement d'une fiscalité sur le travail vers une fiscalité environnementale.

Le calendrier proposé laisse cependant peu de place à la progressivité et à l'intelligence : il faudrait, dit la Commission, commencer dès 2011 et l'exemple de la Grèce montre qu'il est difficile d'assainir dans la dentelle... Les conseils de la Commission dans ce domaine font appel aux vieilles formules miracle : réforme des retraites, des systèmes de soins de santé, de la protection sociale, « réforme » des services publics dans le sens de plus d'efficacité (entendre moins de fonctionnaires)... Pour rappel, la Belgique et d'autres comme l'Irlande, l'Espagne, l'Italie, viennent d'être rappelés à l'ordre budgétaire. ■

Entretien avec Pervenche Bérès

Les sept péchés capitaux d'UE 2020

Eurodéputée socialiste française, proche de Laurent Fabius, présidente de la commission de l'Emploi et des Affaires sociales du Parlement européen, Pervenche Bérès est sévère sur la stratégie UE 2020 de la Commission.

« Ce que je lui reproche ?

1. Elle ne part pas de la situation réelle aujourd'hui. C'est-à-dire la crise grecque, qui ébranle tous nos fondamentaux. On ne peut pas faire UE 2020 si on n'aborde pas et qu'on ne résout pas cette question.

2. On ne tire pas le bilan de la stratégie de Lisbonne, de ce qui n'a pas marché, notamment de la Méthode ouverte de coordination qui est un vrai échec.

3. Il n'y a toujours pas de contrôle sur les objectifs à atteindre. Croire que les États vont tout seuls, sans contrôle ni moyens communs, atteindre ces objectifs est un leurre.

4. On veut faire fonctionner le marché intérieur en lui donnant un cadre. C'est la vieille recette qui a marché dans les années 1990 mais qui n'est plus adaptée. Aujourd'hui, ce dont nous avons besoin, ce n'est pas vraiment d'un cadre législatif mais de projets : une Europe qui s'alimente en énergie, un réseau électrique intégré, un niveau d'excellence en éducation, des services publics...

5. On ne dit rien sur les services publics. On ne peut pas avoir un marché intérieur qui favorise le dumping social, le dumping fiscal et détruit les services publics. Ce n'est pas possible. !



6. Le social est le grand absent. Il faut veiller à l'emploi, développer de nouvelles sources d'emploi, en ayant un fort pouvoir d'incitation, par exemple à travers la réorientation des fonds structurels. Il faut aussi un salaire minimum dans toute l'Europe.

Enfin, je suis persuadée qu'il y a une erreur de concept. On a réalisé le marché intérieur pour que l'Europe soit forte, aie une base de croissance optimale à l'intérieur et une masse critique à l'extérieur, qu'elle puisse peser dans la globalisation. C'était une idée d'avant-garde. Aujourd'hui, on ne garde de ce projet que l'idée de marché en oubliant l'importance d'avoir un socle de base. C'est une erreur. ■

Pensions : un débat mal engagé

Début février le ministre fédéral des Pensions, Michel Daerden a, enfin, publié son « Livre vert » sur les pensions. Un document qui fait l'inventaire des problèmes, ne pose que des questions mais ne propose pas de solution.

Le Livre vert est primordial. Car c'est sur ce document, et à partir des réactions qu'il suscitera, que sera préparé un « Livre blanc » qui, lui, donnera les principales pistes envisagées par le gouvernement. Un livre à publier en juin. Donc rapidement. Autant être informé et donner de la voix !

Que dit le Livre vert ?

- L'Europe compte de moins en moins de pays basant leur système de pension légale sur un seul pilier (par répartition). Et la privatisation des systèmes de pension est en marche.
- Mais la crise économique actuelle montre que les systèmes de pension par répartition résistent mieux que les systèmes par capitalisation dont les placements sont directement touchés par l'effondrement boursier.
- Le Fonds de Vieillesse créé en 2001 ne marche pas bien. Doté de seulement 16 milliards d'euros, il aura, tout au plus, en 2012, 21 milliards en réserve, alors qu'il en faudrait au moins le double. Ce fonds est, en effet, handicapé par deux règles : 1° Il n'est alimenté que par les excédents budgétaires, autant dire plus rien jusqu'en 2015 ; 2° Il ne peut être utilisé que si le taux d'endettement du pays est inférieur à 60 %. Autrement dit, on ne peut l'utiliser que si tout va bien, donc si on n'en a pas besoin.
- À politique constante, la Belgique connaîtra des difficultés croissantes de financement des retraites car on passera de quatre actifs (en 2000)

pour un pensionné de plus de 65 ans à trois actifs (en 2020) et à deux actifs (en 2060). La Belgique entend agir davantage sur la réduction du déficit public et l'emploi que sur les pensions.

- Côté démographique, la prévision de baisse du taux de natalité de 1,81 % en 2007 à 1,76 % en 2050 conjuguée à la hausse de l'espérance de vie – qui passe à 84 ans pour les hommes et à 90 ans pour les femmes en 2050 (contre respectivement 78 et 83 ans en 2007) – n'arrangent pas le problème.
- Le coût du vieillissement est estimé à 8,2 % du PIB, soit + 2,1 % par rapport à l'estimation précédente, avant la crise financière. Le sauvetage des banques, à lui seul, est responsable d'un surcoût de 1,9 %.
- Le système belge a des performances qualifiées de moyennes, voire médiocres en ce qui concerne la hauteur des retraites, comparées aux pays voisins. Comme partout en Europe, le risque de pauvreté des personnes âgées est bien réel chez nous : si 1 belge sur 6 vit sous le seuil de pauvreté, c'est 1 pensionné sur 4 qui est pauvre. L'accès à la retraite accroît le risque de pauvreté.

Où est le danger ?

Tout ce document est transcendé par un grand danger : le Ministre Daerden laisse la porte ouverte à l'entrée dans la pension légale d'un système par capitalisation alors qu'aujourd'hui on est dans une logique de pure solidarité (par répartition). Cela veut dire accepter la mise en place d'un système de retraite légale basé sur deux piliers. Et à terme, le déclin de la solidarité.

Car on aura un premier pilier par répartition sans croissance ni renforcement possible et, conjointement, un deuxième pilier qui se développerait, avec les risques financiers qu'on connaît, permettant seulement aux plus riches de vivre dignement leur retraite.



La position de la CGSP

La CGSP wallonne considère que toute discussion sur l'avenir des pensions doit donner la priorité absolue à la défense de la pension légale avec, en son sein, le maintien des trois régimes de pension légales (public, salariés et indépendants). Il ne peut être question de remettre en cause le dispositif public de pension. Et si alignement il doit y avoir, c'est vers le haut : du privé vers le public (et non le contraire). La question du financement est capitale. Et la question de la défense du salaire brut (qui comprend les cotisations sociales) doit être posée. La pension légale par répartition doit être protégée et renforcée. Il doit y avoir une véritable liaison automatique et structurelle entre les pensions légales et l'évolution des salaires.

Quand il s'est agi de trouver quelques milliards pour les banques, on a su faire preuve d'inventivité et faire fi de quelques règles soi-disant « intangibles ». Pourquoi pas en matière de retraite... Là aussi il y a un gisement d'emplois et de ressources. Des seniors assurés d'une retraite décente, c'est l'assurance de la croissance économique de demain, mais pour cela, il faut faire preuve d'inventivité. C'est un choix de société. ■



L'ÉTAT DE VEILLE

L'état de veille, n'est-ce pas ce qui qualifie un système apparemment au repos, considéré par d'aucuns comme amorphe, quasi inerte mais qui, dès le moindre stimulus, est prêt à se mettre en branle, en action, en réaction parce que, de fait toujours bien en éveil, bel et bien actif, réactif, proactif ?

N'est-ce pas l'existence même de cet « Etat » qui fait dire à la sagesse populaire qu'il faut se méfier de l'eau qui dort et par delà de tous les longs fleuves tranquilles...

Ainsi et pour clarifier les esprits, qui peut imaginer, en regardant un simple cocon accroché à une branchette, qu'à l'intérieur de ce *machin* presque minéral, et par l'entremise d'une alchimie quasi magique, par un processus à la limite du dépassement de l'entendement, Dame chenille est en train de se métamorphoser en Monsieur papillon... Et quid... de l'effet papillon ?

La veille, la veille... Voilà qui traduit bien le sentiment qui semble régner aujourd'hui dans les esprits des travailleurs européens parmi lesquels figurent des cheminots et, ceux œuvrant au sein du groupe ferroviaire belge, toutes qualifications confondues, de ne pas faire exception.

Mais cet état apparent de latence va-t-il encore subsister longtemps ?

C'est que demain, des rendez-vous d'importance sont déjà inscrits à l'agenda social : quatrième paquet ferroviaire et achèvement de la libéralisation, bilan de l'exercice 2009 et mesures à prendre au sein du groupe ferroviaire, dossier Cargo...

Et d'y rajouter les dossiers majeurs, toujours pour l'heure non finalisés dans notre dernier accord social...

C'est que, voyez-vous, si nous n'y prenons garde, nous allons nous faire encarcanner dans de mauvaises donnes dans lesquelles nous ne pourrions que courber, un peu plus encore, une échine déjà trop bombée sous le poids de facteurs indépendants de notre volonté, et dont il serait trop aisé de nous faire payer un peu plus le poids tandis que d'autres...

Ainsi, si quatrième paquet ferroviaire il devait y avoir, il consacrerait indubitablement la libéralisation du « voyageur national » et sonnerait, cette fois de façon définitive, le glas du service public ferroviaire. L'allons-nous laisser faire ou serons-nous en capacité, politiquement et syndicalement, d'organiser un véritable contre-pouvoir, avec de vraies stratégies bien plus percutantes que celles développées dans des salons par trop feutrés ? Pourrions-nous enfin parvenir à mener un vrai combat de valeur ?

Ensuite, il y aura un bilan financier catastrophique : celui de la SNCB.

J'entends déjà l'Administrateur-Délégué désigner, haut et fort, pour coupables : les services de la Holding, les redevances perçues par Infrabel, les fournisseurs d'énergie à des taux usuraires et tutti quanti pour, in fine, conclure que c'est le personnel qui est surnuméraire.

Et pourtant, la situation est bien dramatique : fret, voyageur national et international (et ce ne sont pas les changements d'appellation, fussent-elles en grande pompe anglicanisées, qui vont, ici, nous être secourables), « Mobility, Europe and Logistics are simply in the red ! » (et ce rouge là ne nous sied pas !)

Et puis, encore, et enfin, il y a le fameux dossier Cargo...

Si certains l'avaient quelque peu occulté, il reviendra à coup sûr dans les prochains jours car les eurocrates de la Commission Européenne ont promis de rendre leur verdict fin juin. Partant, il sera bientôt plus que temps de savoir si nous sommes en capacité de conclure un accord social global ou s'il faut se retrancher derrière les seules règles HR aujourd'hui existantes avec toutes les conséquences y afférentes.

Rappeler tout ceci n'aurait aucun sens si, au-delà de l'incitation à la réflexion, voire même à la méditation, nous ne nous trouvions un jour de veille.

Veille de fête, cette fois, de notre fête.... !

Car même si des êtres sans scrupule essayent de nous la voler (*oui, même ça, ils osent !*), le 1^{er} mai, reste jour de fête des travailleurs, des progressistes, des militants, des vrais syndicalistes et cette fête, je vous la souhaite, d'ores et déjà somptueuse. Car dès le lendemain, dès le 2, soyons-en convaincus, il ne sera plus question de veille, ni de jours heureux mais probablement d'un réveil bien plus tempétueux.

Bonne fête à tous !

G. Gelmini
Président

Compte rendu de la sous-commission paritaire du 31 mars 2010

Avant de passer à l'ordre du jour, nous faisons une déclaration en fonction du contexte difficile dans lequel sont plongés les travailleurs du groupe SNCB.

- Nous rappelons que les dossiers relatifs à la mise à disposition du personnel vers les filiales ne peuvent pas être mis en application sans l'aval des instances paritaires. Nous mettons en évidence l'insécurité juridique qui entoure les applications.
- Nous dénonçons au niveau du dossier Cargo, la pratique d'une hiérarchie qui désire passer en force.
- Nous soulignons nos priorités sur les dossiers : **signalement, diablo, filière V, service de garde à domicile, augmentation des primes prévues depuis le dernier protocole d'accord et la filière soudage...**

La CGSP est également intervenue afin que la Société recherche une solution lorsqu'un conducteur est frappé par une « mise à pied préventive ». Nous faisons référence à un agent de conduite de la région liégeoise, défendu par le bureau d'avocats de Maître Misson, qui s'estime, à juste titre, lésé sur le plan financier suite à une procédure de « re-certification » trop longue.

En effet, depuis des années, notre syndicat s'efforce à convaincre la Société d'envisager une procédure mieux adaptée et, en l'occurrence, pour que la durée de celle-ci ne puisse être supérieure à la mesure définitive prononcée à l'encontre d'un conducteur (mise à pied définitive de 15 jours – fascicule 550).

Dans le même ordre d'idées, il est, pour nous, inconcevable qu'un agent

de conduite dont il s'est avéré (conseil d'appel, enquête,...) qu'il n'était pas responsable des faits, puisse malgré tout être pénalisé sur le plan financier.

Nous demandons que la Société fasse le nécessaire pour que cette instance compétente apporte une solution rapide à ce problème en proposant un texte à négocier paritairement.

Procès-verbal 1047

- Nous réitérons, au Président, notre demande concernant l'installation des commis d'exploitation vers le grade d'agent commercial. Les 11 lauréats devraient rester sur poste. Ce dossier est toujours à l'étude chez Mobility.
- Suite à l'avis 93H-HR/2009, épreuve spéciale pour l'accès à l'emploi de premier coordinateur technique, le personnel de l'infra de Schaerbeek n'a pas été informé de cette épreuve. Nous demandons que l'épreuve soit à nouveau organisée.
- Epreuves de sélection de la session 2007 : la promesse a été faite pour régulariser l'installation des lauréats de ces épreuves. Nous réclamons un document officiel pour la sous-commission paritaire de mai.
- Nous déplorons que l'Infra n'ait pas encore donné de réponse concernant la création d'un grade de dépanneur en signalisation. Réponse sera apportée avant les grandes vacances.
- Epreuves de sélection 2010 : nous demandons pour modifier les mesures transitoires des épreuves de 2010. De façon spécifique et pour ceux qui ont réussi la 3^{ème} matière, nous demandons qu'une épreuve orale soit organisée uniquement

sur la 4^{ème} matière. Le Président répond qu'il n'est pas évident d'ouvrir ce type de porte et ainsi séparer l'épreuve orale en deux, que les matières ne sont plus les mêmes qu'avant et que les connaissances sont obligatoires pour la pratique du nouveau grade.

Nous recevons pour la deuxième fois une réponse négative à notre requête...

Force est de constater que les épreuves changent, que les matières sont modifiées mais qu'il est grand temps de changer l'état d'esprit de certains irresponsables.

- Concernant le transfert d'activité de B-TC à B-CS, les agents concernés des AC conserveront leur siège de travail actuel et seront uniquement transférés d'un point de vue administratif. Nous avons obtenu, pour chaque atelier, qu'une séance spéciale de la Commission Paritaire Régionale soit consacrée au transfert.

Personnel d'accompagnement principal de trains

Il s'agit pour la CGSP d'un dossier que nous qualifierons d'extrêmement sensible. C'est la raison pour laquelle, nous avons pris toute une série de renseignements sur le terrain afin de mieux cerner le problème. Nous avons donc recherché tous les indices permettant de vérifier, en toute objectivité, l'utilisation des accompagnateurs principaux dans les régions.

Aussi, il appert que chaque accompagnateur principal est, bel et bien, occupé sur un poste du cadre avec, parfois, une fonction très spécifique (coaching, BSC, TS...) et qu'à cer-

tains endroits, par manque de principaux, des accompagnateurs de train assurent ces fonctions.

Nous savons que 50 lauréats de l'épreuve d'accompagnateur principal de trains refusent les postes à pourvoir alors qu'ils sont indispensables pour assurer, notamment, les trains dits de qualité. Et c'est probablement là que le bât blesse !

Nous sommes intimement convaincus qu'il faudra se mettre rapidement autour de la table pour rendre le grade d'accompagnateur principal plus attractif. Il n'est pas illogique que des agents refusent de quitter leur région pour assurer, par exemple, des prestations sur les trains internationaux pour une différence salariale à peine perceptible. Dans certains cas, malheureusement, le jeu n'en vaut vraiment pas la chandelle...

Il va sans dire que nous étions farouchement hostiles aux modifications que la Société souhaitait apporter à leurs attributions mais, au fil du temps, l'étau s'était fortement resserré. Nous n'étions pas dans une situation très confortable et, il faut bien le reconnaître, le refus récurrent, entre autres, de ces 50 lauréats d'aller occuper un poste d'accompagnateur principal de trains à Bruxelles servait bien le banc patronal.

De plus, la Société savait pertinemment bien tout l'intérêt que nous portions pour le dossier du passage des grades de garde, chef-garde, chef-garde contrôleur (poste important) détenant un brevet « SELOR » vers le grade d'accompagnateur (principal) de trains.

Il est vrai que ce point occupe une place importante pour notre organisation syndicale car, dès le début, la CGSP a défendu le principe qui aura permis d'instrumentaliser cette demande de nos affiliés.

Le champ de manœuvre qui avait été laissé aux membres de la sous-commission paritaire restait donc très réduit à cause de ce parallélisme. Même si nous avons réagi avec beaucoup de conviction, face aux arguments invérifiables concernant les coûts (1.048.000 €) qu'engendrait cette opération, nous devons faire des choix.

Comme elle l'a toujours fait, la CGSP a pris ses responsabilités, faute de quoi, 1236 agents n'auraient pas pu bénéficier de l'opportunité qui leur était offerte. Après une interruption de séance, nous avons compris que nous ne serions pas vraiment suivis par les autres collègues, c'est pourquoi, avant de marquer son accord, la CGSP a exigé 4 garanties supplémentaires, à savoir :

- le cadre des principaux ne souffrira d'aucune diminution mais, au contraire, fera l'objet d'une révision à la hausse (trains Albatros,...) ;
- personne ne sera lésé sur le plan des déplacements domicile – lieu de travail ;
- rendre le grade plus attractif sur le plan barémique (prochain protocole d'accord) ;
- qu'une évaluation paritaire sera faite d'ici un an pour mesurer la pertinence des modifications apportées dans le fascicule 501.

La Société souhaite encore préciser qu'il ne s'agit pas d'une banalisation car les lauréats ne seront pas installés sur place.

Modifications des conditions d'accès aux grades et de rémunération du personnel d'accompagnement des trains (avis 42 H-HR du 31 mars 2010)

En fonction de tout ce qui précède, la Société a accepté que les gardes, chefs-gardes et chefs-gardes contrôleurs (postes importants) puissent accéder au grade d'accompagnateur

(principal) de trains et ce, avec effet au 1^{er} janvier 2010.

Les anciens grades seront supprimés.

Bien sûr, nous avons, demandé un effet rétroactif au 1^{er} septembre 2009 mais les responsables de la Direction avaient reçu des injonctions de manière telle qu'ils devaient s'en tenir aux décisions du Comité de Direction...

En revanche, pour ce qui concerne les agents souhaitant s'inscrire à l'épreuve de sélection, la Direction s'est engagée à ce qu'ils puissent encore le faire.

Entretemps, nous avons demandé quelques informations complémentaires à ce sujet :

- H-HR 13 a fait paraître une « web-news » à ce sujet.
- H-HR 14 a fait paraître l'**avis 48H-HR 2010** ouvrant aux agents concernés la possibilité de s'inscrire aux épreuves de sélection et ce, jusqu'au 30 avril 2010.
- Une séance d'information spécifique sera organisée début juin.
- En fonction du nombre d'inscrits, les tests d'aptitude de l'ensemble de la filière seront organisés (à partir de la fin juin 2010).
- tous les agents concernés recevront l'information dans les meilleurs délais afin que personne ne soit lésé par la distribution « tardive » de l'avis dans certains livres d'ordre.

Il est à noter que des mesures transitoires sont reprises dans l'avis et, plus particulièrement, lorsque l'agent changera de grade, en devenant accompagnateur (principal) de trains. Il conservera, d'une part, son ancienneté de grade (date de prise de rang (*)) et, d'autre part, au moins le niveau de trai-

(*) Pour les chefs-gardes : anciennetés acquises dans les anciens grades de garde et de chef-garde.

tement lié à son ancien grade.

Enfin, les gardes temporaires obtiendront d'office le grade d'accompagnateur de train temporaire.

Fiches de salaire des accompagnateurs principaux, instructeurs, chefs-instructeurs

A la question posée par la CGSP lors de la sous-commission paritaire du 3 mars 2010, la Société nous informe quant aux deux points qui ont été soulevés à cette occasion.

En réalité, cela concerne, d'une part, le régime de travail et, d'autre part, le libellé du grade repris sur les fiches de salaire.

1. Le régime de travail :

La Société se livre à un exercice périlleux qui consiste à nous convaincre que le problème est étroitement lié à l'application de la loi du 27 mars 2009 relative à la relance économique. Précédemment, nous rappelait-elle, la SNCB ne bénéficiait pas de ces réductions des charges de travail, fiscales,... Entretemps, la mesure a été étendue aux entreprises publiques dont le groupe SNCB. Il s'agit principalement de compensations liées au travail de nuit et aux heures supplémentaires qui sont imputées sur le compte d'exploitation.

Aussi, pour bénéficier pleinement de ces mesures de réduction, l'entreprise a été obligée de se conformer à certaines exigences imposées et ce, **sous le contrôle du SPF « finances »**.

La Société doit donc répondre de manière suffisamment transparente à toute une série de critères et, notamment, le régime de travail réellement effectué. Elle peut, bien entendu, faire l'objet de contrôles en la matière.

Le Président indique qu'un courrier avait été adressé individuellement pour

informer les agents concernés tout en les rassurant que cette modification n'aurait aucune conséquence sur leur régime de retraite, leurs primes et leurs allocations de bilinguisme.

Ces garanties seront, de plus, actées dans le PV de cette sous-commission paritaire.

2. Le libellé du grade

Ce point nous semble plus simple à comprendre dès lors que la Société reconnaît que l'informatisation des données et, plus singulièrement, le système SAP est à l'origine des modifications quelque peu hasardeuses.

En fait, à l'origine, le gabarit qui était réservé pour le libellé en question était trop étroit. Les responsables chargés d'effectuer ces opérations n'avaient pas jugé utile de consulter préalablement les services compétents d'H-HR.

En réalité, tout cela a été corrigé entretemps.

ORDRE DU JOUR

1. Epreuve spéciale pour le passage vers le grade de rédacteur

Suite aux différentes requêtes de notre organisation, la Société nous propose un nouveau document.

Elle propose d'organiser une épreuve spéciale pour :

- les agents statutaires en possession du grade d'encodeur, (chef) téléphoniste, chef dactylographe, commis-dactylographe, moniteur informatique, commis aux écritures et commis comptables,
- aux agents non statutaires qui sont en possession d'un des grades précités ou du grade d'employé, employé administration, gestionnaire des commandes ou rédacteur.

L'épreuve comprendra deux parties :

- la première partie consistera en des tests d'aptitudes,
- la seconde partie sera orale et consistera en un entretien individuel ayant pour but d'apprécier les facultés de raisonnement et de compréhension du candidat, de connaître ses connaissances à certaines applications bureautiques et informatiques (word/excel).

Les lauréats seront installés :

- pour l'agent statutaire, dans son siège de travail, à l'essai moyennant transformation du poste du cadre,
- pour l'agent non statutaire, dans son siège de travail en stage et hors cadre.

Les lauréats ne pourront obtenir de mutation qu'après avoir compté 5 années d'utilisation comme rédacteur ou secrétaire administratif statutaire.

Nous avons souligné la problématique de l'agent contractuel qui serait installé sur place. Nous avons demandé pour que la Société se penche sur le dossier du « faisant fonction ».

Nous redemandons pour que les commis d'exploitation obtiennent le même type d'épreuve afin de devenir agent commercial. Suite sera donnée lors de la prochaine sous-commission paritaire.

2. Création d'une nouvelle spécialité « bâtiments et installations » attachée au grade d'ajusteur-mécanicien

Il existe pour l'instant 146 postes d'ajusteur-mécanicien spécialité « Infrastructure ».

Vu que les attributions exercées par les ajusteurs-mécaniciens spécialité « Infrastructure » installés à la direction « H Station » ne correspondent pas aux

attributions attachées à la spécialité « Infra », il est proposé de :

- créer une spécialité supplémentaire,
- transformer les postes existants,
- prévoir une formation adaptée à la nouvelle spécialité.

Nous demandons de prévoir pour les agents de cette nouvelle spécialité, la possibilité de promotion (coordinateur...).

3. Epreuves uniques spéciales donnant accès aux grades de dessinateur technique et dessinateur technique principal

Organisation de deux épreuves uniques spéciales pour permettre l'accès aux dessinateurs techniques non-statutaires au grade de dessinateur technique statutaire et une même épreuve pour les dessinateurs techniques principaux non-statutaires au grade de dessinateur principal statutaire.

4. Allocation spéciale pour périodes de grand froid

L'allocation est destinée aux agents statutaires et non-statutaires qui exercent leur activité à l'extérieur durant une période de grand froid, pendant une heure au moins entre 0 et 24 heures.

Sont aussi considérés comme bénéficiaires :

- les agents occupés dans les grands halls qui ne sont pas équipés d'appareils de chauffage fixes ou d'appoint,
- le personnel des trains conducteurs de manœuvre, opérateurs conduite Cargo et opérateurs conduite infra qui sont exposés aux grands froids pendant leur prestation.

Etant donné que la SNCB Holding reprendra les minima de température relevés sur 24 heures, tous les jours du mois à l'observatoire d'Uccle, nous dénonçons la différence des températures en fonction des différentes provinces.



Nous demandons et obtenons que l'allocation soit attribuée pour une température égale ou inférieure à -7° .

Le montant horaire de base de l'allocation sera égal :

- pour l'agent statutaire : à 5% du taux horaire de son traitement global indexé, augmenté le cas échéant du taux horaire indexé de l'allocation pour emploi supérieur,
- pour l'agent non statutaire : à 5% du taux horaire de son traitement global indexé.

Le montant de l'allocation ne pourra en aucun cas être inférieur à 3,7284€ à 100% par prestation.

5. Congé parental

Depuis le 1^{er} avril 2010, l'avis 48 PR de 2002 est modifié de la façon suivante :

« dans le cas d'une naissance, le congé doit être pris avant que l'enfant n'ait atteint l'âge de 12 ans. Dans le cas d'une adoption, le congé doit être pris dans une période qui court à partir de l'inscription de l'enfant comme membre du ménage au registre de la population et au plus tard jusqu'à ce que l'enfant atteigne son douzième anniversaire. »

6. Indemnité de route – Découper (RGPS – Fascicule 523 – Partie III - Chapitre II)

Suite à l'intervention de la CGSP lors de la dernière sous-commission paritaire, la Société est revenue avec une nouvelle proposition.

Cette fois, elle propose trois taux horaires, à savoir :

- Un taux dit « **taux continental zone Euro** » lorsque l'agent franchira la frontière avec la France, la Hollande, l'Allemagne, ...
- Un taux dit « **taux continental hors zone Euro** » lorsque l'agent franchira la frontière avec la Suisse.
- Un taux dit « **taux extracontinental** » qui concernera exclusivement le découcher en Angleterre.

Le **taux continental zone Euro** sera calculé sur base d'1/24 de l'indemnité la plus élevée à savoir, celle pour la France, soit $66,5\text{€}/24 = 2,7708\text{€}$.

Les **taux extracontinental et continental hors zone Euro** seront, quant à eux, calculés sur base d'1/24 de l'indemnité de jour pour l'Angleterre et la Suisse, soit $70\text{€}/24 = 2,9167\text{€}$.

Suite à ces nouvelles modifications, nous avons marqué notre accord sur ce dossier.

S. PITELJON
M. ABDISSI

Lettre adressée aux députés européens à l'occasion de la manifestation européenne ETF du 13 avril 2010 à Lille

Action ferroviaire ETF du 13 avril 2010



Madame la Députée,
Monsieur le Député,

La Fédération européenne des travailleurs des transports (ETF) et ses affiliés organisent une action européenne le 13 avril 2010.

A cette occasion, ils réaffirmeront leurs revendications de refus de la poursuite de la libéralisation, de maintien d'entreprises ferroviaires publiques dans un système intégré et d'amélioration des garanties collectives et des conditions sociales des cheminots.

ETF et ses affiliés jugent que la politique ferroviaire européenne de ces 10 dernières années, fondée sur ses trois paquets ferroviaires prônant essentiellement la libéralisation, l'ouverture du marché et la déstructuration des compagnies historiques, a eu un impact négatif sur les travailleurs et le système ferroviaire en Europe.

La politique ferroviaire de l'Union Européenne engendre des conséquences qui dépassent ses frontières géographiques, en raison de l'application des mêmes règles aux pays voisins dans le cadre des négociations et des contacts bilatéraux transférant l'acquis communautaire des transports de l'Union. Jusqu'à présent, la Commission européenne n'est pas parvenue à prouver que la libé-



ralisation, l'ouverture du marché et la déstructuration du secteur améliorent la situation des chemins de fer. Au contraire, lorsque l'on compare le développement du ferroviaire dans les différents Etats membres, il n'existe aucune corrélation entre l'ouverture du marché et la performance des chemins de fer.

Les bons résultats du ferroviaire sont, avant tout, le produit d'un financement adapté de l'infrastructure, du matériel roulant et des obligations de service public.

En ce moment, la Commission européenne prépare la libéralisation du transport ferroviaire national de voyageurs, le dernier segment du secteur qui n'est pas encore libéralisé.

A l'image d'autres grands secteurs industriels, un transport ferroviaire national de voyageurs fondé sur la concurrence se traduirait par une

concentration de l'activité ferroviaire sur les axes rentables, par une baisse du niveau de service et par l'abandon des lignes pour lesquelles la rémunération serait jugée insuffisante.

Le transport ferroviaire de voyageurs est un service public qui doit rester accessible au plus

grand nombre, leur assurant accessi-

bilité et leur permettant de participer à la vie professionnelle et sociale.

De plus, avec la refonte du premier paquet ferroviaire prévue par la Commission, celle-ci envisage la poursuite de la séparation et la déstructuration des chemins de fer, les conduisant sur la voie de la sous-traitance et/ou de la privatisation.

Une fois encore, les usagers et les cheminots seront les sacrifiés de cette politique, subissant perte d'emplois et détérioration de leurs conditions de travail.

ETF et ses affiliés exigent l'arrêt de ces mises en œuvre au niveau européen et à l'échelon national.

Nous pensons qu'une maîtrise nationale de la politique ferroviaire est indispensable et qu'elle doit être soutenue par des engagements politiques européens qui coordonnent l'ensemble du secteur, sur les questions de l'interopérabilité et de la coopération entre les Etats membres et les entreprises ferroviaires.

Une stratégie européenne de développement des chemins de fer doit prendre en charge le financement public des infrastructures ferroviaires et du matériel roulant, et ne plus se limiter à un recours dogmatique et idéologique à une libéralisation qui a montré son inefficacité.

ETF et ses affiliés jugent enfin que les chemins de fer sont essentiels à la réalisation des objectifs de réduction d'émission de gaz à effet de serre et à la lutte contre le réchauffement climatique.

ETF et ses affiliés jugent indispensable une politique volontariste et forte dans les chemins de fer en termes :

- d'investissement public dans l'entretien et la modernisation des infrastructures ferroviaires et la suppression des goulets d'étranglement,
- d'élimination des dettes des entreprises ferroviaires historiques,
- de maîtrise publique des chemins de fer,
- d'investissements dans le matériel roulant,
- de préservation des entreprises ferroviaires intégrées, et d'arrêt de leur déstructuration,
- de mise en place d'un plan national de développement du fret ferroviaire,
- de sauvegarde des capacités de chargement par une politique de développement et d'innovation pour les wagons,
- de maintien et de modernisation des lignes ferroviaires secondaires à vocation d'aménagement du territoire,
- de développement des réseaux trans-européens de transport (corridors ERTMS, corridors de fret ferroviaire) et de sa connexion avec le

réseau ferroviaire national, autour d'un système intégré et qui favorise la cohésion économique et sociale,

- de maintien des missions de service public associé à un financement suffisant et pérenne,
- de maintien de l'emploi, d'amélioration des conditions de travail, de préservation de la santé et de la sécurité des cheminots, assurant une attractivité de métiers indispensables au développement des chemins de fer,
- de garanties salariales, de formation, de gestion des compétences et de lutte contre le stress,
- de lutte contre les recours aux sous-traitances dé-responsabilisantes,
- d'engagement pour l'intégration des coûts externes pour l'ensemble des modes de transport.

Membre du Parlement européen, nous vous demandons de porter ces points au niveau continental et



d'abandonner la politique de libéralisation dogmatique qui a montré son inefficacité économique, environnementale et sociale.

G. GELMINI

Président du secteur

CHEMINOTS CGSP/ACOD



Mesdames, Messieurs, les agents de la SNCB,
Cher(e)s Camarades,

Je remercie tout le personnel SNCB qui s'est associé à mon accident ferroviaire le 23 mai 2009 à la gare de DINANT.

La solidarité et la sympathie que vous m'avez témoignées m'ont été d'un réel réconfort. Je vous en suis très reconnaissant.

Je suis actuellement en revalidation à Ste Ode près de LIBRAMONT.

Recevez, Mesdames, Messieurs les agents de la SNCB, cher(e)s Camarades, l'expression de mes remerciements.

André CORNETTE
6640 VAUX SUR SURE.

Aux pensionnés et prépensionnés cheminots de la régionale de Mons

Le Comité « **Pensionnés et Prépensionnés Cheminots** » de la régionale, organise le **samedi 12 juin 2010** son voyage annuel.

- Voyage en car de luxe de Mons/St-Ghislain à Elsenborn via Eupen et la magnifique région des « Hautes Fagnes »
- Courts arrêts à Spy sur l'itinéraire « aller » et « retour » suivant possibilité de l'horaire à respecter
- Accueil (café et biscuits) au complexe des laboratoires ORTIS spécialisé dans la mise au point et la fabrication des compléments alimentaires et phytos.
- Projection d'un court film « les plantes et ma santé »
- Visite de l'extraordinaire « jardin des cinq sens –HERBA SANA »
- Repas au restaurant comprenant :

entrée – plat principal et dessert

- Sur la route du retour, visite de la Brasserie de Malmédy et temps libre suivant disponibilité de l'horaire à respecter (prestation du chauffeur)

Aller :

- 6h45 départ de Mons-siège de la régionale avec possibilité de parking gratuit dans la cour
- 7h00 départ de Saint-Ghislain – rue du Port

Retour :

- Vers 19h15 à Saint-Ghislain – 19h30 à Mons

Frais de participation :

- 55 € comprenant les transferts en car, les visites et le repas de midi (boissons non comprises).

Acomptes et inscriptions :

- 25 € par participant à verser au compte 034-1915338-38 de « L'Amicale des Cheminots pensionnés » avant le **vendredi 4 mai 2010**.

Informations complémentaires éventuelles :

- (entre 18 et 20 heures aux téléphones :
- 065 64 44 46 (Albert Mahieu)
- 065 31 36 05 (Marcel Debrichy)
- 065 67 92 37 (Jean-Claude Dufrane)
- 065 31 59 66 (Jacques Depuyt)

Invitation cordiale à tous : pensionnés et actifs

TRIBUNE

SOMMAIRE

Infos générales

- 2 /** Actualités • Dans nos régionales
- 3 /** Édito • Il faut une plus-value sociale pour la Wallonie
- 4-5 /** Dossier • Un 1^{er} mai sous le signe d'un plan de relance
- 6-7 /** Dossier • UE 2020, un plan de relance européen ? De quoi parle-t-on !
Entretien • Pervenche Bérès :
les sept péchés capitaux d'UE 2020
- 8 /** Analyse • Pensions : un débat mal engagé

Infos CHEMINOTS

- 9 /** Édito • L'état de veille
- 10 /** Compte rendu de la sous-commission paritaire du 31 mars 2010
- 14 /** Lettre adressée aux députés européens à l'occasion de la manifestation européenne ETF du 13 avril 2010 à Lille
- 15 /** Remerciement d'André Cornette
- 16 /** Régionale de Mons • Voyage annuel

Internet : www.irw-cgsp.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique